

➔ Avis simple favorable assorti des préconisations suivantes :

- Préciser la fréquence du nettoyage mécanique ;
- Etablir un suivi et un bilan annuel du reprofilage de plage (cartographie des zones prélevées et des zones de dépôts) ;
- Décrire les modalités techniques du rechargement de sable (lieux de prélèvements, quantités prélevées, méthode de prélèvement) pour assurer le reprofilage de la plage dans la zone de la concession. Préciser le régime d'autorisation administratif de ces prélèvements de sable ;
- Faire état de l'ensemble des espèces Natura 2000 directive 'oiseaux' présents sur le site ;
- Prendre en compte les recommandations (méthode, fréquence et période) concernant la collecte des déchets déclinées ci-dessus par secteur.

Au regard de la sensibilité de la zone du projet, l'équipe technique du Parc naturel marin apporte les recommandations suivantes concernant les mesures pour réduire les impacts sur l'habitat de laisse de mer, lors du nettoyage de la plage :

1. Au niveau de la plage de sable devant la digue de Fort-Mahon et (uniquement le long des digues/l'esplanade jusqu'à la rue Georges Watel) : plage de sable devant arrière-plage artificialisé.

Méthode préconisée :

Une collecte préférentiellement manuelle et sélective :

- Le nettoyage mécanique est à proscrire car c'est un frein à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité ; Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés ;
- Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer ;
- Laisser en place les bois flottés ;
- Une gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.

Fréquence préconisée :

	Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	hiver
Littoral du Parc naturel marin EPMO	ponctuel	hebdomadaire		Deux à trois fois par semaine			ponctuel		

2. Au niveau du littoral de la commune de Fort-Mahon sud et après la pointe de Routhiauville rive nord de l'estuaire Authie : plage de sable avec dunes en arrière plage à fort enjeux environnementaux ➔ continuité plage-dune à préserver.

Méthode préconisée :

Une collecte exclusivement manuelle et sélective :

- Le nettoyage mécanique est à proscrire sur les plages pourvues de dunes en arrière plage car c'est un frein au maintien, au développement de la dune et à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité ; Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés ;
- Eviter de ramasser en pied de dune pour préserver le continuum plage-dune ;
- Eviter le passage d'engins et le piétinement de la laisse de mer et de la végétation y compris dans les prés salés en ramassant en bordure et/ou en empruntant les cheminements existants ;
- Laisser en place les bois flottés ;
- Une gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.

Fréquence préconisée :

	Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	hiver
Littoral du Parc naturel marin EPMO	1 passage après marées équinoxes		Ponctuel		En fonction des besoins			ponctuel	

3. Au niveau de la plage de Fort-Mahon juste après l'esplanade, devant et à partir de la base nautique jusqu'au littoral de la Pointe de Routhiauville en rive nord de l'estuaire de l'Authie : zone favorable à la nidification des gravelots → Très forts enjeux environnementaux.

Méthode préconisée :

Une collecte exclusivement manuelle et sélective hors période de nidification.

- Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés ;
- Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer ;
- Eviter de ramasser en pied de dune autant que possible pour préserver le continuum plage-dune ;
- Laisser en place les bois flottés ;
- Aucune gestion des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles. Un affichage peut être mis en place afin d'informer les usagers de la présence de nids dans la zone.

Fréquence préconisée :

	Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	hiver
Littoral du Parc naturel marin	1 passage après marées d'équinoxe	Aucune intervention				En fonction des besoins		Ponctuel	